

ECOLE NATIONALE
DU GENIE RURAL,
DES EAUX ET DES FORETS
19, avenue du maine
75732 PARIS CEDEX 15



n° 14353

L'APPLICATION
DU PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR
A L'ACTIVITE AGRICOLE

NOVEMBRE 1989

BOUCHON GAELLE
FONTAINE FREDERIQUE
MEZGHANNI MUSTAPHA

Rapport d'étude proposée par :

L'INSTITUT
POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE
DE L'ENVIRONNEMENT
55, rue de varenne
75341 PARIS CEDEX 7

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| 1 partie-L'activité agricole et l'environnement | |
| I. Les effets de l'agriculture sur l'environnement ... | 4 |
| I.1. Les effets réversibles | 4 |
| I.1.1. Menaces à long terme sur le potentiel agricole | 4 |
| I.1.2. Menaces sur la santé humaine | 5 |
| I.2. Les dommages peu réversibles ou irréversibles .. | 5 |
| I.2.1. La banalisation de la faune, de la flore et du paysage | 5 |
| I.2.2. La disparition de certaines espèces | 6 |
| II. La pollution des eaux et les actions envisagées .. | 6 |
| III. Les moyens d'action pour une lutte contre la pollution | 8 |
| III.1. Les moyens économiques | 8 |
| III.2. Les moyens réglementaires | 8 |
| III.3. Les moyens éducatifs | 9 |
| 2 partie-L'application du PPP à l'activité agricole | |
| I. Qui paye quoi? | 10 |
| I.1. Pollution et responsabilité | 10 |
| I.2. Pollution et pouvoir | 11 |
| I.3. Payer quoi? | 11 |
| II. Comment payer: les instruments | 12 |
| II.1. Les redevances | 12 |
| II.2. Les taxes | 13 |
| III. Effets relatifs d'une baisse des prix ou d'une taxe sur les engrais | 14 |
| 3 partie-L'acceptabilité politique et économique de la mesure | |
| I. Point de vue des agriculteurs | 15 |
| II. point de vue de l'environnement | 19 |
| III. Point de vue des agences de bassin | 22 |
| Conclusion | 25 |
| Bibliographie | 26 |

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, tandis que l'agriculture intensive continue à se développer en France et dans certains pays de la CEE, de nombreuses études portent aujourd'hui sur l'impact de cette agriculture intensive sur notre environnement. Si l'action de l'agriculture se révèle parfois positive pour l'environnement, diverses pratiques agricoles présentent des effets néfastes sur l'environnement, effets qui inquiètent face aux impacts possibles sur la santé publique, mais aussi sur la qualité des sols.

Cette étude s'intéresse en particulier à l'utilisation des engrais chimiques et organiques, à l'origine d'une pollution des eaux profondes et superficielles par les nitrates. L'agriculture intensive est un des acteurs de cette pollution. Dans quelles mesures peut-on envisager la participation de l'agriculture à la lutte contre la pollution? Quels sont les facteurs politiques et économiques à prendre en compte face à l'application d'une taxation sur l'utilisation des engrais?

Cette étude se compose de deux parties. La première partie présente pourquoi on envisage d'appliquer aujourd'hui le PPP à l'agriculture et comment il peut être mis en oeuvre. La seconde partie étudie l'acceptabilité d'une taxation sur l'utilisation des engrais chimiques; cela consiste en la présentation des réactions de différents intervenants face à ce projet.

CONCLUSION

Le PPP a paru difficile à l'appliquer à n'importe quel moment et dans tous les cas du monde agricole. en effet, face à la diversité des structures agricoles et des conditions des exploitations, certains instruments sont adaptés qu'à des circonstances précises. L'emploi des instruments est fonction de données telles que des contraintes géographiques et régionales particulières, des types de nuisances et de milieu récepteur, les catégories d'agriculteurs concernés, etc.

Au niveau de la mise en place d'une telle stratégie, une politique transitoire peut être mise en oeuvre pour faciliter l'adaptation, notamment sous formes d'aides versées à l'agriculteur tels que des subventions d'équipements ou une diminution des coûts à sa charge. De toutes façons, il s'agira moins d'exceptions au principe que d'une application partielle.

Dans l'application du PPP à l'activité agricole, il faut être conscient de 3 exigences -en partie contradictoires- d'un système permettant d'imputer les coûts de la lutte anti-pollution aux agriculteurs :

* d'une part exigence du caractère incitatif du mode de répartition des coûts entre les agriculteurs.

* d'autre part le souci de ne pas faire supporter à l'exploitation agricole des charges trop lourdes.

* enfin, la mise en place du principe exige de trouver des techniques pour la période transitoire et de ne pas afficher trop rapidement le niveau optimal des taxes.

Les réussites interviennent quand l'économie et le social convergent d'une part, et quand les systèmes se sont pas figés d'autre part. Dans un domaine multiforme comme l'agriculture, il est nécessaire de ne pas avoir de position doctrinaire ou de modèles tout faits.